

Des cultures agricoles intercalées dans les coupes de bois [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **53 (1902)**

Heft 6

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785601>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des cultures agricoles intercalées dans les coupes de bois.

(Suite.)

3^o La production d'une certaine quantité de produits alimentaires sur du sol sans cela non utilisé à cet effet. Ceci acquiert surtout de l'importance dans les localités très peuplées et industrielles. Les ouvriers peuvent se procurer sans engrais, avec les instruments les plus élémentaires, et souvent à temps perdu, les aliments les plus nécessaires à leur entretien. Du moment cependant que les forêts se trouvent un peu éloignées des habitations, que les voies de communication perfectionnées amènent les aliments à bon marché dans ces localités, et que les exigences croissantes de l'industrie, en haussant le salaire des ouvriers, rendent leur temps plus précieux, ce bienfait diminuera de valeur, les prix de location du terrain baisseront et finalement on ne trouvera plus personne qui en veuille. — Mais là où les conditions sont encore favorables pour l'agriculture en forêt, elle est d'un bon rapport tant pour le propriétaire que pour le locataire. Comme preuve je citerai quelques chiffres tirés des forêts communales de Lenzbourg. Les prix de location sont là en moyenne de fr. 15.— par $\frac{1}{4}$ d'arpent donc de fr. 75.— par pose ou fr. 167.— par hectare. Mais ils atteignent aussi jusqu'à fr. 20.— à fr. 25.— les 100 perches carrées (fr. 100 à 125 la pose, fr. 225 à fr. 275 l'ha.) Les récoltes obtenues sont généralement abondantes. Le seigle y atteint une hauteur considérable et il paraît surtout que les pommes de terre y sont d'une qualité remarquable. — Quant au bénéfice réalisé par le locataire voici comment tout compte peut s'établir.

DÉPENSES

Location de 100 perches de terrain à fr. 15.— par an	fr. 45.—
Défonçage (10 journées à fr. 3.—)	» 30.—
1re année. Semens, plantation, entretien et récolte de pommes de terre	» 25.—
2me année. Semens de seigle, le semer et le récolter	» 12.—
3me année. Comme pour la première année . . .	» 25.—
Total	fr. 137.—

RECETTES

1 moule métrique de bois de racines et de souches	fr. 10.— à 16.—
1re année. 100 à 120 quarterons de pommes de terre à fr. 0.80	» 80.— » 96.—
2me année. 40 à 45 gerbes de seigle à fr. 1.—	» 40.— » 45.—
3me année. 80 à 100 quarterons de pommes de terre à fr. 0.80	» 64.— » 80.—
Total fr. 194.— à 237.—	

Quand le locataire ne doit donc pas payer plus de fr. 15.— par an, il a un revenu net de fr. 19 à 33 par an. Toutes ses journées lui ont été comptées à fr. 3.—

Passant aux inconvénients et aux dangers de l'introduction de l'agriculture en forêt nous trouvons.

1° L'appauvrissement du sol forestier. Les plantes agricoles prennent au sol des substances minérales, notamment la potasse et les sels de phosphore qu'elles absorbent en plus grande quantité que les essences forestières, mais dont celles-ci ne peuvent pas se passer complètement. C'est surtout la couche supérieure du sol, dans laquelle seule les plantes agricoles émettent leurs racines qui aura à souffrir de cet appauvrissement, tandis qu'il se fera moins sentir dans les régions inférieures. Le mal sera d'autant plus grand que le terrain sera dors et déjà peu fertile, que l'on prolongera la durée de l'agriculture, que l'essence à introduire sera plus gourmande et qu'elle ne pourra pas rapidement parvenir avec ses racines à une profondeur où celles des plantes agricoles n'arriveront pas. Ceci explique pourquoi les essences à racines superficielles souffrent davantage de l'agriculture que celles qui dès la première année sont pourvues d'un fort pivot. — Pour ne pas trop appauvrir le sol il faut bannir de la forêt les plantes agricoles qui demandent trop de nourriture minérale; c'est le cas, par exemple, pour les céréales.

On ne saurait être trop prudent quant aux choix du terrain sur lequel on veut introduire l'agriculture. Je répète que ce n'est que la petite minorité des sols forestiers qui supportent impunément une utilisation agricole, même d'une durée de 2 à 4

ans seulement. Il est un fait incontestable et que même les admirateurs les plus enthousiastes du système ne nient pas, c'est qu'on a fait un mal considérable et dont les suites funestes se feront encore sentir longtemps, en introduisant l'agriculture sur des terrains trop légers et peu fertiles. Certes une partie du mal doit être attribuée à la trop longue durée et à l'exercice irrationnel des cultures agricoles; mais néanmoins la cause même du mal est presque toujours un sol pauvre. Dans des terrains vraiment très riches, comme par exemple les alluvions du Rhin dans les Grands-Duchés de Hesse et de Bade, on a obtenu successivement, sans dommage apparent pour le jeune boisé les neufs récoltes suivantes: tabacs, froment, raves, orge, froment, tabac, raves et pommes de terre! Je ne cite pas ce fait comme exemple à suivre, loin de là, mais seulement pour montrer l'influence prépondérante du terrain sur les succès obtenus. Quand au contraire, comme c'est arrivé dans le canton de Fribourg, des cultures d'épicéa périssent encore 10 et 15 ans après la plantation, il est évident que, quelles que soient les autres fautes qu'on ait commises, le terrain était alors trop peu fertile pour pouvoir supporter la culture agricole.

20 L'introduction d'insectes nuisibles dans les jeunes plantations. — L'ameublissement et la dénudation partielle du sol attirent les hannetons pour la ponte de leurs œufs; le dommage causé ensuite dans les plantations par les vers blancs est souvent très considérable; il nécessite des compléments pendant bien des années. Nous ne connaissons aucun préservatif efficace et sûr pour empêcher ce danger, car soit la prise de l'insecte parfait, soit la destruction des larves qu'on trouve en travaillant la terre, sont des moyens insuffisants. Plus on obtiendra rapidement le couvert complet, plus les plantons employés seront robustes et munis de nombreuses racines, plus vite aussi on échappera à ce fléau, qui est un inconvénient constant et inévitable de la réunion de l'agriculture à la sylviculture.

Dans le canton de Soleure on a aussi constaté des dommages causés par la larve du *Thenthredo abietum*, qui s'attaque aux jeunes pousses de l'épicéa. Il est vrai que les cultures qui ont succombé aux attaques répétées de cet hyménoptère se trouvaient sur un sol appauvri par 8 années d'agriculture.

3^o Dommages causés aux plantons par les locataires. — On ne peut éviter qu'en travaillant la terre entre les raies des plantons et même entre ceux-ci, on n'en endommage pas quelques-uns, surtout les petits. Cependant une bonne surveillance (dans les localités où l'agriculture en forêt est un bienfait) devient presque une nécessité pour les fermiers, car la crainte d'en être à l'avenir privé rend ce danger presque insignifiant.

4^o La nécessité de se procurer un grand nombre de plantons exceptionnellement forts, dans le cas où le nouveau peuplement doit être composé d'essences feuillues. Si l'on veut introduire l'agriculture en forêt il faut prendre ses mesures au moins 5 ans à l'avance pour ne pas être pris au dépourvu au moment de la plantation. Ceci entraîne naturellement d'assez grands frais de pépinière et ne met pas même toujours à l'abri du manque de plantons. Car il peut arriver que des semis ne lèvent pas bien, ou que les vers blancs et les gelées déciment les carreaux. C'est cependant le seul moyen d'assurer la réussite des feuillus et d'éviter ainsi un autre grand danger des cultures agricoles en forêt, celui de n'obtenir que des massifs purs d'épicéa, qui non seulement sont exposés à tous les ennemis et à toutes les maladies possibles, mais encore ont de toutes les essences le plus de peine à prendre le dessus sur des terrains autrefois cultivés.

5^o On a fait quelquefois le reproche à l'agriculture en forêt de favoriser les gelées tardives. Je crois cependant pouvoir prétendre que c'est plutôt le système des coupes rases que l'agriculture qu'il faut rendre responsable de ces dommages qui souvent rendent difficile l'élevage des sapins blancs et des hêtres.

6^o Il n'est pas non plus prouvé que l'agriculture, du moins une agriculture bien entendue, provoque la pourriture rouge, observée quelquefois sur des terrains autrefois utilisés par elle. Cette maladie, dont les causes sont encore peu connues, se trouve le plus souvent dans des massifs purs d'épicéa ayant cru très serrés et sur un sol lourd et fertile. Comme ce sont là les terrains où l'on introduit de préférence l'agriculture je ne doute pas que cette maladie ne s'y produise aussi, quoi qu'il soit bien facile d'y apporter les préservatifs connus: le mélange des essences et la plantation espacée.

Les avantages et les inconvénients bien considérés, je crois qu'on peut arriver aux conclusions suivantes quant à l'introduction et à l'application de l'agriculture en forêt:

Nous possédons aujourd'hui des moyens de culture tels que nous pouvons toujours nous passer de l'aide de l'agriculture.

Dès lors elle n'a plus sa raison d'être en forêt que, lorsque toutes les conditions requises pour son exercice étant sans préjudice, elle constitue alors une économie ou remplit un but d'utilité publique.

Ce dernier cas devient tous les jours plus rare.

Un propriétaire ne doit jamais introduire l'agriculture dans sa forêt uniquement pour lui faire rapporter momentanément un fort revenu, car quand c'est là le motif dominant, la suite presque inévitable est une trop longue durée de l'agriculture et les effets funestes ne manquent pas de se faire sentir. Ce propriétaire expose ses successeurs à perdre le multiple de ce qu'il a retiré.

Dans les cas où les exigences du sol, du climat et de l'exposition se trouvent satisfaites, on peut sans hésiter introduire une agriculture modérée et raisonnée. Le forestier qui, malgré le désir de la population, se refuserait dans ces circonstances, soit par routine, soit par parti pris, soit par paresse, à essayer la culture agricole temporaire, méconnaîtrait sa position et assumerait une grande responsabilité. En tous cas il sera bon de commencer en petit et de ne progresser que peu à peu si les expériences sont satisfaisantes. On n'aura pas alors à craindre des déboires et des déceptions, car ici comme partout on verra qu'une entreprise commencée prudemment après mûr examen et continuée avec persévérance, mais sans entêtement, doit mener à bonne fin, puisque on s'apercevra toujours à temps si l'on fait fausse route.

C. B.



Communications.

Les pépinières dans le canton de Vaud.

(Extrait d'un rapport de M. J.-J. de Luze, Forestier d'arrondissement.)

Notre but n'est pas de faire ici une étude complète des pépinières, Le peu de place dont nous disposons n'en donnerait guère le moyen